

CERCLE D'ESCRIME DE CANNES REGIONAL M13 FLEURET



DATE : DIMANCHE 17 DECEMBRE 2023

LIEU : Gymnase des Mûriers, rue René Dunan – CANNES LA BOCCA.

Sortie autoroute n° 41 (Cannes La Bocca) suivre la direction Cannes la Bocca, au carrefour avec un avion tourner à gauche, avenue Francis Tonner, aller jusqu'au rond-point juste après Casino et Intermarché, là, prendre à gauche, puis à gauche, vous êtes dans la rue René Dunan. Le gymnase est à environ 200 m. à droite. Vous pouvez aussi traverser le parking du supermarché Casino (sur votre gauche avant le rond-point) vous tomberez pratiquement en face du gymnase.

Numéro de téléphone du Gymnase : 04 93 47 70 27

Contact le jour de la compétition : 06 22 33 87 74

HORAIRES

	Dernier appel	Début
M13 FLEURET GARCONS	10H00	10H15
M13 FLEURET FILLES	11H30	11H45

FORMULE

Tour de poule de 6 ou 7 sans éliminés, décalage par club puis tableau d'élimination directe.

LICENCES :

Les tireurs doivent présenter leur licence FFE 2023/2024 et en cas de contestation doivent être en mesure de justifier de leur identité auprès du directoire technique.

RECOMPENSES Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

DROITS D'ENGAGEMENTS 10 € à régler sur place. En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les tireurs présents devront s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

ENGAGEMENTS

Les engagements des tireurs et arbitres devront être effectués avant le mercredi 13 décembre minuit, délai de rigueur.

Les tireurs devront être engagés par les clubs sur le site de la FFE.

ORDRE ET DISCIPLINE

Les plateaux d'évolution sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres. Les entraîneurs seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe, -
- Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau.

La FFE rappelle qu'à compter du 01/03/08 l'enseignant-accompagnateur :

- N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match
- N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes règlementaires dévolues à cet effet,
- N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

ARBITRAGE

Chaque club devra fournir un arbitre à partir de 4 tireurs engagés.

MATERIEL

Conforme aux normes FFE en vigueur. Rappel : sous-cuirasse 800N pour tous ainsi que protège poitrine pour les filles obligatoires.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS vous pouvez joindre Mme SAVIN au 06 22 33 87 74 ou marianne.savin@neuf.fr

BUFFET SUR PLACE toute la journée (croque-monsieur, sandwiches, boissons).